

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES****Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 08 Octobre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 549**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES
ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Mme la Maire expose :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, je vous informe des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal :

BAUX DE LOCAUX

Le 27/05/2025

à LEGER LORENZO
Chambre meublée : 63, rue Saint-Louis
Durée : Du 01 Juin 2025 au 31 Août 2025
Loyer mensuel : 175 €

Le 09/09/2025

à MALANG Niazwali
Chambre meublée : 63, rue Saint-Louis
Durée : Du 01 Septembre 2025 au 31 Décembre 2025
Loyer mensuel : 175 €

Le 12/08/2025

Sur demande de l'Association COOPERATIVE REGIONALE DU CINEMA CULTUREL - C.R.C.C, la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines a mis à disposition un local, à titre gratuit, au 191, Rue Clémenceau afin que cette dernière puisse y entreposer son matériel de projection. En effet, l'Association a, habituellement, la jouissance de la salle Simonet, qui, en raison de la tenue de l'évènement du « Carrefour européen du Patchwork » est occupée sur le mois de septembre. La mise à disposition a lieu sur la période du 1er au 30 septembre 2025.

EMPRUNTS

/



MARCHES PUBLICS

/

CONCESSIONS DE CIMETIERE

Juillet 2025

- KARL Robert - 216 €

INDEMNITES ACCIDENTS IMPLIQUANTS DES VEHICULES COMMUNAUX < 5000 €

/

ALIENATIONS

- Cession du broyeur Tiger 52DR au prix de 1200 €

RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS

Septembre 2025

AGIR CONTRE LE LOGEMENT VACANT - Cotisation 2025 : 500 €

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME RELATIVES A LA DEMOLITION,
TRANSFORMATION OU EDIFICATION DES BIENS MUNICIPAUX

/

FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS DE JUSTICE ET EXPERTS

/

AUTRES

Par arrêté 40/2025, la délégation de pouvoir et de signature dans le domaine de la vie démocratique accordée le 30 Mars 2021 à Mme Christelle Schmitt est retirée à partir du 1^{er} avril 2025.

Signature d'une convention de fréquentation de la piscine municipale et le CATTP Psychiatrie Infanto-Juvenile de Ste-Marie-aux-Mines à partir du 30 Avril 2026.

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN